Solidaires Sud
COLLECTIVITÉS TERRITORIALES
www.sud-ct.fr
www.solidaires.org

PETIT DICTIONNAIRE MILITANT
POUR LES BIBLIOTHÉCAIRES ET LA DÉFENSE
DE LA LECTURE PUBLIQUE

BIBLIOTHÈQUES : UN VRAI TRAVAIL DE FOURMIS !

COMPLÉMENT N°1 - OCTOBRE 2026



Document rédigé avec la police de caractère adaptée **LUCIOLE**, conçue pour les personnes malvoyantes, et en **écriture féminisée** pour les bibliothécaires.

Records de chaleur, incendies, sécheresses, ces mots sont désormais familiers. Mais un autre monde est possible ! Face aux extrêmes climatiques de plus en plus fréquents et de plus en plus longs, l'urgence est de modifier nos modèles de consommation et de production, et d'améliorer nos capacités collectives d'adaptation.

Les désastres écologiques concernent l'humanité mais aussi toutes les autres formes de vie… y compris les bibliothécaires. Désormais, notre espèce doit adapter ses horaires de travail, acquérir des ventilateurs, et parfois, être dans l'incapacité de travailler. L'inadaptation des locaux remet en cause les conditions de l'accueil inconditionnel de tous les publics. Les pratiques de lecture et la vie culturelle en sont bouleversées.

En septembre dernier, une coalition d'associations, de syndicats et de corps professionnels (pompières, infirmières…) s'est rassemblée devant le ministère de l'économie pour exiger "des moyens concrets d'adaptation et d'atténuation du changement climatique" avant le vote de la Loi de finances 2027. Le monde des bibliothèques doit prendre sa part d'engagement.

Nous faisons face à une autre menace, pas climatique, mais elle aussi extrême : l'offensive menée par l'extrême-droite sur le monde du savoir. En 2026, plus de 80% des livres imprimés sont édités par cinq groupes éditoriaux détenus par des milliardaires ; certains mettent leurs moyens au service d'une offensive xénophobe, obscurantiste, ultracapitaliste, parfois libertarienne et masculiniste. Quel est le rôle des bibliothèques face à ces remugles idéologiques ? Que peuvent les principes d'indépendance, de pluralisme, de fiabilité scientifique, lorsque les discours réactionnaires percutent les moyens de diffusion des savoirs ? Comment assurer nos missions culturelles face à des tutelles ignorantes de nos réalités ?

Dans les villes déjà soumises à une gouvernance néo-fasciste, les enjeux sont plus brutaux : l'indépendance des bibliothécaires y est bafouée. Il faut nous défendre, et défendre nos métiers.

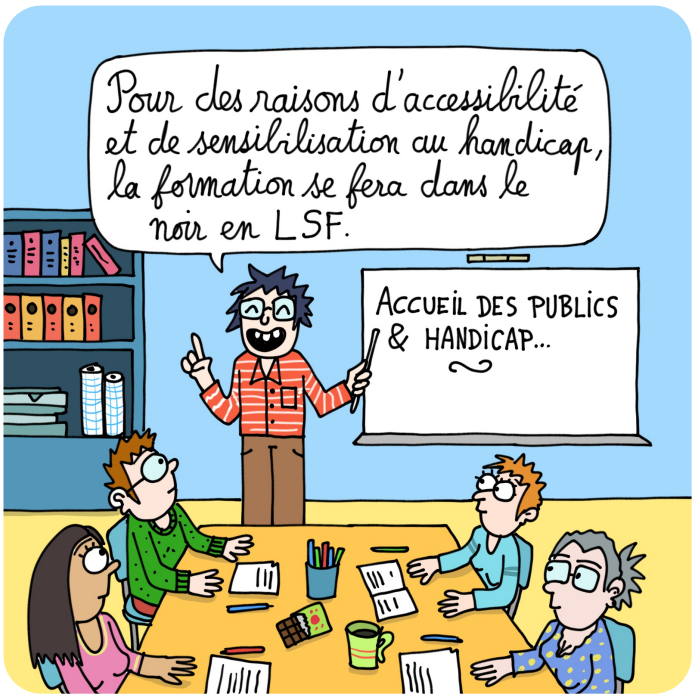
L'Histoire du monde en témoigne, il n'y a pas de fatalité. Seule la lutte paye.

Ce numéro aborde les moyens et les outils dont on dispose, propose des revendications et partage des sources pour garder la tête froide et hors des eaux brunes.

A comme...

ACCESSIBILITÉ

La loi 2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées pose le principe selon lequel *« toute personne handicapée a droit à la solidarité de l'ensemble de la collectivité nationale, qui lui garantit, en vertu de cette obligation, l'accès aux droits fondamentaux reconnus de tous les citoyens ainsi que le plein exercice de sa citoyenneté »*. Cela concerne quatre domaines prioritaires : l'accessibilité, le droit à compensation, l'école pour toutes et tous et l'insertion professionnelle. On peut faire le constat malheureux que c'est loin d'être le cas.



Les bibliothèques sont particulièrement concernées par le domaine de l'accessibilité, ce qui devrait se traduire par des actions liées aux aménagements des bâtiments, à l'accueil du public (physique, matériel, distanciel), à la formation des agentes et aux collections.

S'il existe depuis longtemps des actions à destination des publics empêchés (portage à domicile, navettes entre bibliothèques au sein d'un réseau, collections de livres spécialisés...); les évolutions de la prise en compte des différentes situations de handicap doivent être accompagnées par des mesures de compensation adéquates :

- handicaps moteur : cannes sièges, ascenseurs fonctionnels...
- handicaps sensoriels : collections adaptées, lecteurs "Daisy", règles de lecture, loupes, ordinateurs et logiciels adaptés...
- troubles du neurodéveloppement (TND) et psychiques : casques antibruit, zones de repli, peluches lestées...
- handicaps cognitifs : documents en langage clair, rédaction de documents de communication et collections en FALC (Facile à Lire et à Comprendre)

Si cela peut sembler être un objectif difficilement atteignable, des mesures simples et peu onéreuses sont tout à fait possibles sans que cela rajoute des missions supplémentaires aux agentes. Tout est question de volonté politique, de formation des agentes, de sensibilisation à ces questions...

Sources

- **Ministère de la Culture :** urlr.me/Uq2n9n
- **Enssib :** urlr.me/T4KhSR
- **ABF :** urlr.me/v4kXnD
- **Accessibib ABF :** urlr.me/Pp2G5W
- **Medialandes :** urlr.me/MyTvfm
- **Pôle métropole BML :** urlr.me/aWyBqE

VOIR NAVETTE PARTENARIATS POUR TOUS LES PUBLICS PROJET D'ÉTABLISSEMENT

Revendications

› Organiser l'accessibilité dès la conception ou lors de la rénovation des équipements.

› Généraliser les formations d'accueil des publics porteurs de différents troubles physiques et psychiques (aménagements, collections, posture d'accueil…)

› Généraliser la mise en place des politiques d'accessibilité, y compris dans les collections et par l'adaptation des sites sur le web.

› Valoriser les ressources gratuites.

› Travailler avec des partenaires pour adapter les locaux, l'accueil, la politique culturelle.

› Obtenir des moyens pérennes (référentes accessibilité, aménagements structurants…)

ANT AGENT·E·S NON TITULAIRES EN HAUSSE !

La question qui nous ANT !

Les chiffres officiels sont formels : le recours au personnel contractuel est en hausse constante, et particulièrement dans la Fonction Publique Territoriale. À l'inverse, la part des fonctionnaires se réduit d'année en année.

La précarité économique des personnes concernées est l'une des conséquences les plus évidentes de ces choix politiques. Il s'agit majoritairement de contrats courts et à temps non complet, empêchant toute projection professionnelle et personnelle. Par ailleurs, être contractuelle ne permet pas d'accéder aux mêmes droits que les titulaires, ce qui accentue le caractère précaire de cette situation. Difficile de construire sa vie quelque part sans savoir si on va pouvoir y rester ! D'autant que parfois, pour pouvoir s'intégrer dans un réseau professionnel, on peut être tentée de dépenser plus que ce qu'on gagnera (essence, déménagement, impact sur la vie personnelle…)



Toutes ces difficultés entraînent souvent un malaise psychologique, de l'épuisement et une perte d'estime de soi.

VOIR CONTRACTUELLES / AGENTES NON-TITULAIRES · CONDITIONS D'OUVERTURE · BIBLIOTHÈQUES RURALES · EXTENSION DES HORAIRES D'OUVERTURE · LUNDI / HORAIRES ATYPIQUES OU ASOCIAUX

Témoignage d'une collègue en CDD depuis plusieurs années

« Nous écopons également de toutes les tâches administratives pénibles que certains titulaires refusent de faire. Ces tâches prennent un temps fou, et parfois, certains collègues nous reprochent de ne pas pouvoir les aider suffisamment car ils ne prennent pas conscience de ce travail invisible que nous faisons (gestion des contentieux, tri des fiches d'inscription, des documents incomplets, rangement systématique, etc.) Nous sommes corvéables à merci, et notre situation précaire nous force à dire oui à tout, à nous rajouter de la charge de travail encore et encore, car c'est la seule façon de nous faire bien voir et d'espérer être prolongées. Nous voyons bien que nos collègues titulaires sont tout aussi débordées que nous, que le problème vient avant tout du manque d'effectifs, du manque d'ouverture de nouveaux postes. Lorsqu'un poste se libère enfin, nous nous retrouvons toutes en concurrence les unes avec les autres, car il y a si peu d'opportunités que chacune devient un petit miracle. Et nous savons pertinemment que dans ce climat de concurrence, nous devons jouer nos cartes correctement, se faire bien voir des bonnes personnes au bon moment. Nous ne sommes « que » des CDD et nous jouons à un jeu politique serré pour espérer avoir un bon poste car parfois, ce ne sont pas nos capacités et nos expériences qui nous garantiront un poste, mais le fait de se mettre dans la poche une cadre avec un pouvoir décisionnel suffisamment élevé. »

Sources

- **Sud CT :** urlr.me/BtGFkW
- **Ministère de l'Action et des Comptes publics :** urlr.me/jVr9vK
- **Fonction publique :** urlr.me/yJpN6g
- **Sud CT :** urlr.me/d9BZRF

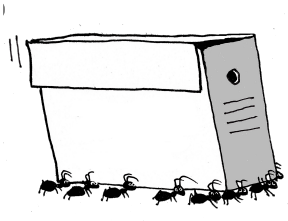
Revendications

- Titulariser toutes les personnes en contrat dans les médiathèques (animation, accueil, entretien, équipement, logistique…)
- Augmenter le nombre de postes en médiathèques partout sur le territoire.
- Augmenter la fréquence des concours organisés par les centres de gestion.
- Aligner les droits des ANT sur ceux des titulaires (syndicaux, santé, évolution de carrière, rémunération, congés exceptionnels…)

ARCHIVES

Nous souhaitons aborder ce sujet. Si vous êtes concernée et volontaire pour contribuer, contactez-nous !

› contact@sud-ct.org



B comme...

FOCUS

BIBLIOTHÈQUES RURALES

Les petites bibliothèques rurales, souvent gérées par des bénévoles, situées dans des locaux attribués par les municipalités, constituent un maillage important du territoire. Leur existence, essentielle pour la continuité du service de Lecture Publique, est précaire, puisqu'elle dépend, d'une part, du bon vouloir d'élus plus ou moins militants de la cause ou a minima sensibilisés au livre ; d'autre part, de l'engagement constant de bénévoles.

Cela induit un travail de plaidoyer auprès de ces élus pour les convaincre et les sensibiliser aux enjeux de la lecture publique, qui n'est pas une compétence obligatoire pour les communes. Si l'accès à la culture des habitantes et habitants demeure un droit fondamental inscrit dans de nombreux textes nationaux et internationaux, seuls les départements en assument obligatoirement la compétence.

Pourtant, des collègues de catégorie C se retrouvent à défendre les moyens octroyés à une médiathèque face aux arguments tout aussi pertinents des services sportifs ou des associations sur le même territoire. De plus, le fonctionnement des bibliothèques rurales est au croisement entre plusieurs échelles de gouvernance : les associations qui ont parfois créé les bibliothèques en question, ou qui y travaillent en tant que bénévoles, les communes (locaux, employeur), les communautés de commune et leurs réseaux, les départements (collections, formations). S'ajoute à cela le rôle de la DRAC (Direction régionale des Affaires culturelles) dans le financement des projets et des structures.

Les collègues, très engagées dans leur mission, sont donc, en plus d'être isolées, à la merci des aléas politiques et desiderata des élus.

Les bénévoles, qui ne bénéficient pas toujours d'une formation suffisante et adéquate, assurent pourtant l'ouverture de nombreuses bibliothèques publiques ou points de lecture. Pleines de bonne volonté et convaincues du rôle de cohésion sociale que joue la bibliothèque de proximité pour les personnes âgées ou les tout-petits entre autres, ces bénévoles sont amenées parfois à gérer de manière empirique les collections - dons massifs et pas nécessairement pertinents -, sans outils informatiques.

Leur place, essentielle dans beaucoup de médiathèques, peut créer des conflits avec la culture professionnelle des agentes. Il est de la responsabilité des tutelles d'accompagner et de protéger leurs salariées quand le climat est délétère.

Ce travail bénévole est certes reconnu par les municipalités, mais leur permet d'offrir à moindre frais un service public essentiel. Certaines communes emploient une ou deux agentes, souvent de catégorie C, pour faire fonctionner leurs bibliothèques, sans reconnaître la spécificité des missions, ni le temps nécessaire à la préparation des accueils et à la sélection des fonds - quand le budget existe ! Certaines agentes partagent donc leur temps de travail non-complet sur d'autres services (périscolaire par exemple) ou sur plusieurs bibliothèques. Cela crée une hyper-fragmentation des tâches qui fragilise d'autant plus l'organisation du travail en équipe.



Enfin, depuis peu, la tendance est à la mise en réseau de bibliothèques rurales. Mais sous couvert d'un discours qui promet des économies de temps, on trouve le plus souvent une réalité différente : des heures de trajet non prises en compte pour retrouver les collègues d'une autre commune, une politique documentaire complexe à mettre en œuvre sur des dizaines de communes, etc. À ce propos, pensez à déclarer aux impôts les frais réels des dépenses induites par les trajets et sur-assurance éventuelle.

Il en est de même pour toutes les animations hors les murs - fortement suggérées par les élus ! - qui ne sont pas toujours considérées dans leur dimension chronophage (trajets, chargement/déchargement, montage/démontage...)

Un même cadre légal regroupe des réalités extrêmement différentes, entre gros réseaux urbains et petites bibliothèques communales en montagne !



> **Témoignage d'une collègue à temps non complet (22h30/semaine)**
>
> "Depuis un an, je demande une augmentation de mon temps de travail car mon poste a évolué au fil des années, plus de projets, plus d'accueils, plus de partenariats avec d'autres communes (donc davantage de réunions et de sollicitations). Pour l'instant je ne parviens pas à faire comprendre aux élus en quoi tous ces projets rognent sur le temps dont j'ai besoin pour gérer la médiathèque. Je dois argumenter, justifier et expliquer mon travail."

Revendications

› Créer les postes nécessaires à temps complet et y affecter des agentes titulaires et catégorisées en adéquation avec les missions effectuées.

› Faire évoluer les équivalents temps pleins occupés par des bénévoles vers des postes statutaires.

› Toujours ouvrir un établissement avec au moins deux personnes (titulaires ou bénévoles formées) afin d'éviter les risques et dangers liés à l'isolement.

› Ajouter, dans la fiche de poste des titulaires, la formation des bénévoles, contractuelles et stagiaires ; prendre en compte cette compétence lors de l'évaluation annuelle.

› Prendre en compte les temps de trajet entre les sites comme du temps de travail ; indemniser systématique l'usage d'un véhicule personnel.

› En cas de travail multi-sites, mettre systématiquement à disposition un véhicule de service adapté.

› Prendre en compte la pénibilité (déplacements, manutention).

› Assurer la reconnaissance du travail lié à la mise en réseau des bibliothèques par du temps dédié à la concertation entre collègues d'un même réseau.

› Prendre en compte les compétences propres à l'animation et à la coordination de réseaux parfois géographiquement très étendus (formation, rémunération, avancement de grade...)

VOIR BDP BÉNÉVOLES CARRIÈRE MANAGEMENT ÉVOLUTION DES BDP PARTENARIATS POLYVALENCE LOI SUR LES BIBLIOTHÈQUES SANTÉ AU TRAVAIL

BUDGETS EN BAISSE !

Avec sa cohorte de conséquences :

- moins d'équipement des documents;
- moins de diversité dans nos acquisitions;
- disparition de certains fonds;
- moins d'animations;
- moins d'intervenantes professionnelles;
- dégradation des bâtiments et du mobilier;
- etc.





C comme...

CENSURE

À NE PAS CONFONDRE AVEC "RÈGLES DE POLDOC !"

Notre époque a vu émerger des groupes éditoriaux monopolistiques aux mains de milliardaires réactionnaires, qui privilégient certains thèmes, certaines idées, certaines autrices et auteurs. Quand ces oligarques détiennent aussi les points de vente, comme les Relay du groupe de Vincent Bolloré, et les médias qui promeuvent leurs discours, on assiste à une lame de fond.

C'est dans ce contexte politique que depuis plusieurs années, certaines municipalités acquises à l'extrême droite imposent des titres et des événements aux contenus xénophobes, islamophobes, sexistes, LGBTQIphobes. C'est au nom de la "liberté de penser" que ces tutelles censurent les voix minorisées.

Il peut nous arriver d'exercer inconsciemment une auto-censure face aux pressions que pourraient faire peser certaines usagères et usagers, groupes de pression ou tutelles face à nos acquisitions ou animations. Les restrictions budgétaires drastiques qui se généralisent nous contraignent aussi à pratiquer une censure délétère et pénible.

En bibliothèque nous devons respecter *"le pluralisme des courants d'idées et d'opinions"*, selon la Loi Robert de 2021. Le manifeste de l'Unesco énonce que les collections *"ne doivent être soumises à aucune forme de censure idéologique, politique ou religieuse, ni à aucune pression commerciale."*

Il n'est pas obligatoire d'acquérir toutes les suggestions du public ou de se soumettre à toutes les tendances littéraires. **Choisir, ce n'est pas censurer.** C'est même l'essence de notre métier. Notre exigence est d'avoir les moyens de représenter la diversité des connaissances, avec une attention particulière aux voix minoritaires.

Refuser toute forme de censure se traduit donc par des exigences en termes de budgets et par la lutte contre les monopoles éditoriaux aux mains de milliardaires réactionnaires.



Sources

- **Thèses :** urlr.me/cK26Q9
- **Déborder Bolloré :** urlr.me/UGpajX
- **IFLA :** urlr.me/akfSvZ
- **ABF :** urlr.me/2n76MH

VOIR ACQUISITIONS · POLDOC · COLLECTIONS · CULTURE · DEVOIR DE RÉSERVE ET D'OBÉISSANCE · MÉTIER DE BIBLIOTHÉCAIRE · LOI SUR LES BIBLIOTHÈQUES

Revendications

› Modifier la loi Robert pour renforcer l'indépendance des bibliothèques face aux tutelles.

› Développer des politiques documentaires et des chartes d'acquisitions pour préciser les critères d'acquisition.

› Allouer des budgets suffisants.

› Déclencher systématiquement la protection fonctionnelle des agentes face aux pressions politiques des usagers, des tutelles et des lobbys.

› Plainte systématique de la collectivité, qui en tant qu'employeur est tenue de préserver la santé physique et psychique des agentes placées sous son autorité.

E comme...

EMI ÉDUCATION AUX MÉDIAS ET À L'INFORMATION

Selon les textes fondateurs, l'accès à l'information fiable et le développement de l'esprit critique font partie des missions fondamentales du travail en bibliothèque. La seule définition du périmètre officiel de cette discipline prenant la forme d'ateliers dans les médiathèques est problématique. Les contours sont flous, et tellement vastes qu'on ne sait pas très bien où on met les pieds en y entrant. On a beau suivre formation sur formation, la réalité évolue trop vite pour qu'on se sente suffisamment outillée et légitime devant les publics. Ces missions exigeraient d'y travailler à plein temps !

À cela s'ajoutent des problèmes d'accès et d'outils disponibles pour préparer et mener à bien ces animations. En effet, la sécurité des réseaux informatiques bloque souvent l'accès à certaines ressources nécessaires pour la préparation d'ateliers. On en vient à s'inscrire sur Tiktok sur son propre téléphone pour répondre à une demande difficile à satisfaire !



VOIR LOI SUR LES BIBLIOTHÈQUES PROJET D'ÉTABLISSEMENT NUMÉRIQUE POLDOC

Autre contradiction fondamentale : on lutte dans ces ateliers contre la désinformation, tout en proposant dans nos collections des documents qui y participent ! La posture qu'on nous demande d'adopter peut nous faire affronter des situations épineuses où les publics nous questionnent sur la présence de certains titres ou de certaines ressources. Comment les justifier alors qu'en animation, on en démontre le caractère nocif ou problématique ? On le sait, la politique documentaire est une chose politique ; les enjeux et les difficultés peuvent être immenses selon les tutelles.

L'écart et le manque de liens avec l'Éducation Nationale renforcent une posture inconfortable, par méconnaissance des programmes et manque de dialogue. L'objet des ateliers d'EMI est un des socles du métier. Or le manque de moyens met en difficulté collègues et publics, et empêche de réaliser un service de qualité alors même que le sujet est brûlant !

Revendications

› Définir un périmètre clair et cohérent entre la politique documentaire et les actions menées.

› Resserrer les liens avec l'Éducation Nationale pour se compléter efficacement.

› Avoir des outils adaptés et fonctionnels (abonnements professionnels aux réseaux sociaux, accès facilité à des sites pour la préparation d'ateliers, etc.)

› Privilégier l'intervention de professionnelles extérieures plutôt que de collègues bibliothécaires.

› Maintenir et développer l'accès à la presse papier et en ligne par le biais des abonnements.

Sources

› **Fréquence écoles :** urlr.me/WdNDYW

ENTRISME DE L'EXTRÊME-DROITE DANS LES BIBLIOTHÈQUES



L'entrisme de l'extrême-droite se fait au niveau de l'édition et des services publics.

Il y a d'abord un constat qu'on peut chiffrer : plus de 80% des livres vendus en librairie sont édités par quatre groupes éditoriaux, dont les patrons sont quatre milliardaires, "capitaines d'industrie" parfois acquis au fascisme. À force de rachats d'éditeurs, de fusions, de remplacement des responsables de collections, des pans entiers de la littérature se dévitalisent peu à peu pour se mettre au service de projets suprémacistes ; pour compléter le tableau, ajoutons à cela la concentration des médias, parfois aux mains des mêmes oligarques. Cet écosystème du soft power français prend part à une internationale suprémaciste qui généralise l'extractivisme, le pillage, la destruction des vies humaines ou non-humaines. Il est indispensable de résister collectivement, malgré un contexte hostile.

Dans les villes administrées par l'extrême droite, les services public sont directement menacés de restrictions et de censure. Les agentes sont souvent persécutées et exclues pour avoir simplement défendu leurs missions.

Notre solidarité va aux collègues en poste dans les villes gangrénées par ces forces réactionnaires. Face au fascisme il n'y a pas de fatalité. Mais de quels outils dispose-t-on en tant que "simples" bibliothécaires ?

Nous avons d'abord le nombre, l'expertise, le professionnalisme d'agentes investies dans nos missions. Nous ne sommes pas mues par le souci de la rentabilité en faveur d'actionnaires mais par la nécessité de former et d'informer, d'accueillir et d'orienter.

Nous savons valoriser des éditeurs audacieux et innovants ; accueillir des groupes, scolaires ou autres, pour faire connaître des autrices et auteurs, des idées, des savoirs. C'est un travail de terrain au plus près des publics.

Nos missions sont politiques. Elles consistent à planter des graines de connaissance et d'espoir pour freiner l'ignorance et la haine. Les bibliothèques doivent rester des espaces de liberté et de formation à l'esprit critique.



Sources

› **Écologie du livre :** urlr.me/uh56pR
› **Déborder Bolloré :** urlr.me/hqycqG
› **Agone :** urlr.me/RpnjP3
› **Ministère de la culture :** urlr.me/s6fu7D
› **Sud CT :** urlr.me/BtGFkW

Revendications

Conseil : prenez contact avec un syndicat de lutte antifasciste.

› Retirer les titres promouvant la haine et le négationnisme.

› Valoriser des productions mettant en avant des idées émancipatrices.

› Maintenir une action culturelle indépendante.

› Déclencher une action syndicale contre toute tentative de pression, qu'elle soit managériale ou politique.

VOIR ACQUISITIONS BUDGETS CENSURE COLLECTIONS CULTURE LOI SUR LES BIBLIOTHÈQUES MÉTIER DE BIBLIOTHÉCAIRE POLDOC PROJET D'ÉTABLISSEMENT

G comme...

GEL

VOIR RECRUTEMENT POINT D'INDICE HYDRO-ALCOOLIQUE

GENRE

"Bonjour Madame / Bonjour Monsieur". Dès l'accueil en médiathèque nous assignons les personnes à des genres supposés. Nos collections intègrent aussi cette binarité de par la production éditoriale, et lorsque le classement implique une façon de découper le lectorat (shonen / shojo, casiers roses et bleus, documentaires genrés...) Néanmoins la féminisation de nos métiers permet de nous sensibiliser aux injonctions sexuelles et de genre et à aller vers les ressources nécessaires. Mais les attaques récurrentes contre les animations proposées en médiathèque (atelier philo sur la diversité, lectures par des drag-queens, groupes de réflexion féministes) et autres autodafés LGBTQIphobes montrent la nécessité de rendre nos espaces accueillants pour toustes, et réellement inclusifs, au-delà de l'affichage politique. Ces attaques et postures peuvent aussi nous impacter en temps que professionnelles.

Comment inscrire les nouveaux publics sans les faire entrer dans des cases ? Comment faire en sorte que des personnes déjà fragilisées par des oppressions sexuelles et/ou de genre ne soient pas confrontées à une signalétique contraignante, et à des contenus qui peuvent leur faire violence ?

De manière plus générale, comment dépatriarcaliser nos collections ? Comment faire face à des choix politiques fascisants qui se traduisent dans nos politiques documentaires et dans nos actions culturelles ?

Pour finir, rappelons que le masculin et son emploi dominant ne sont pas neutres. Rappelons aussi que le blanc n'est pas neutre non plus ! Nous devons nous émanciper du modèle patriarcal et proposer des alternatives à la blanchité comme modèle central. Participons à rendre nos établissements plus inclusifs pour toutes les identités.

Sources

- **BPI :** urlr.me/bq3Jp5
- **OpenEdition :** urlr.me/ptsaMH
- **ABF :** urlr.me/ypTCAh
- **Fille d'album :** urlr.me/8EpurK

Revendications

› Travailler sur l'inclusivité des établissements via les modalités d'inscription des publics, les locaux sanitaires non genrés, les accueils des groupes scolaires où les questions de genre sont pensées au préalable, etc.

› Former les agentes aux questions féministes, plus largement sensibiliser aux questions de genre et toutes discriminations.

› Sensibiliser les publics, notamment par des ateliers organisés avec et pour les personnes minorisées.

› Choisir les partenariats adaptés pour notre politique documentaire et nos animations : les tutelles ne doivent pas nous empêcher de nous associer aux organismes et collectifs impliqués (Planning Familial, communautés LGBTQI, associations...)

VOIR ACQUISITIONS COLLECTIONS GENRE PARTENARIATS POLDOC
POUR TOUS LES PUBLICS PROJET D'ÉTABLISSEMENT

I comme...

INCLUSION DES AGENTES

Tous les employeurs, publics comme privés, sont tenus de respecter l'Obligation d'Emploi des Travailleuses et Travailleurs Handicapés (OETH), dès lors qu'ils comptent au moins 20 salariées et que leur emploi dépend directement ou indirectement des entreprises tierces externes. Dans le cas contraire, l'employeur doit payer une pénalité destinée à l'AGEFIPH (l'Association de Gestion des Fonds pour l'Insertion Professionnelle des Personnes Handicapées) via l'URSSAF. Cette pénalité est proportionnelle au taux de non-emploi.
Si les postes sur lesquels sont positionnées les travailleuses demandent un aménagement, la tutelle est dans l'obligation de le mettre en place. Pour les collectivités de plus de 500 agentes, le financement de telles demandes se fait via le Fond pour l'Insertion des Personnes Handicapées dans la Fonction publique (FIPHFP) pour les questions matérielles, complété ou non, par des aménagements organisationnels.
Ces aménagements sont proposés par le médecin traitant et validés par la médecine préventive. La mise en œuvre relève des préventrices. Cette obligation est loin d'être automatique. In fine, la F3SCT doit être saisie en cas de défaut réitéré dans l'application des préconisations.
Quant à la question du recrutement, ou des reclassements nécessitant une mobilité, les positions validistes - conscientes ou inconscientes - de la RH sont bien présentes. Les encadrantes et encadrants ne sont pas en reste pour faire peser les difficultés de l'équipe sur l'état de santé d'une collègue.



On peut faire valoir ses droits sans être obligée de révéler sa pathologie, particulièrement si le handicap est invisible. Seule la médecine du travail peut être au courant tout en étant liée par le secret médical.
Dans les cas les plus extrêmes, la non-inclusion d'une travailleuse porteuse d'un handicap peut relever de la discrimination et induit la saisine de la défenseuse des droits.

Revendications

› Assurer le respect du seuil minimal obligatoire de 6% de travailleuses porteuses de handicaps.

› Assurer que la prise en charge des aménagements de postes dépende d'un budget pérenne et détaché de l'irrespect des obligations d'emploi.

› Bannir les discriminations lors des recrutements ou des mobilités. Une RQTH ne remet pas en cause la compétence et/ou la capacité d'une bibliothécaire à effectuer ses missions.

› Assurer l'obligation et l'automaticité du suivi des préconisations d'aménagement des postes avec sollicitation du FIPHFP si besoin.

› Mettre en œuvre les mesures organisationnelles avec les moyens humains permettant le bon fonctionnement des équipes.

VOIR BIBLIOTHÉCAIRE CARRIÈRE CONTRACTUELLES LOCAUX MANAGEMENT MÉTIER DE BIBLIOTHÉCAIRE SOUFFRANCE AU TRAVAIL

J comme...

JEUNESSE

L'accueil des enfants est depuis des décennies une composante essentielle des bibliothèques municipales et départementales. Des milliers de classes sont accueillies chaque année, sans compter les crèches, halte-garderies, centres sociaux, maisons de quartier, centres de loisirs, etc.

On le sait, donner accès aux collections et aux espaces des médiathèques soutient le développement de la curiosité, du langage, permet un accès à une information fiable et variée, favorise l'apprentissage de la lecture, offre des espaces familiers tiers par rapport à l'école et la maison. **Il est essentiel de continuer à accueillir le plus d'enfants possibles, et ce, dans les meilleures conditions pour elles et eux, et pour nous, professionnelles.**

Les politiques s'accordent là-dessus, comme en témoignent les États Généraux de la lecture pour la jeunesse, lancés en 2025 par les ministères de la Culture, de l'Éducation Nationale et de l'Enseignement supérieur et de la Recherche "*afin de remettre la lecture au cœur des pratiques culturelles des jeunes*". Mais les politiques exigent également des bibliothèques qu'elles accompagnent les démarches numériques, proposent un catalogue d'animations parfois digne d'une saison culturelle d'un lieu dédié, qu'elles aient une amplitude d'ouverture la plus large possible, des prix littéraires, qu'elles soient ludothèque, lieu d'aide aux devoirs, salle de spectacle, etc.

Ce mille-feuilles d'injonctions soumet les collègues jeunesse à une charge de travail très importante entre projets partenariaux, accueils de classes, séances de contes, ateliers, expos, rencontres d'autrices et d'auteurs... sans compter les acquisitions, l'accueil et le rangement ! Rangement souvent effectué dans des conditions difficiles, entre un flux de documents important et des meubles souvent peu adaptés car pensés pour un public de tout-petits, qui finit par avoir un impact sur la santé physique des bibliothécaires jeunesse.

Mais au-delà de la charge importante de travail, l'accueil du public jeunesse interroge le sens du métier et nous confronte à des mutations profondes face auxquelles nous devons bricoler avec les moyens du bord !

En effet, les bibliothèques sont devenues, - et tant mieux -, des lieux de vie où l'on fait ses devoirs, où l'on peut imprimer des coloriages, prendre le goûter, jouer, se reposer, passer du temps en famille ou entre amies. Ces différentes pratiques, parfois bruyantes et remuantes, peuvent créer du conflit avec d'autres types de publics et les collègues en charge des collections adultes.

Il est également courant de croiser des enfants seuls (parents au travail, mineures isolées, ados qui doivent s'occuper de tout-petits...), ce qui demande aux bibliothécaires de jongler entre différents rôles. On est alors tour à tour bibliothécaire, baby-sitter, soutien scolaire, assistante sociale et ce, sans formation ni moyens supplémentaires.



Les bibliothécaires jeunesse se trouvent ainsi écartelées entre les sollicitations des enfants, le besoin d'aide exprimé pour les devoirs, l'utilisation des ordinateurs et consoles de jeux ou encore la recherche documentaire, et le souci de préserver des espaces calmes où la lecture individuelle et silencieuse est possible.

Comment accueillir ces publics parallèlement à tous les autres, et que chacune et chacun y trouve sa place ? Comment trouver un juste équilibre qui permette de rester à l'écoute des enfants tout en continuant d'assurer les tâches traditionnelles des bibliothèques, en lien avec les collections ?

Ce manque de temps pour travailler sur les collections dégrade notre travail de médiatrices du livre. Cela est lié à la moins bonne connaissance de nos fonds et au manque de réflexion liée à leur constitution ; d'autant plus à l'heure où les choix des bibliothèques risquent d'être plus scrutés et doivent faire face à une concentration éditoriale inédite.

En outre, le questionnement de certains publics minoritaires sur la valeur morale des ouvrages jeunesse, est renforcé par l'entreprise idéologique de certains magnats de l'édition. Ces volontés de censure doivent renforcer du côté des professionnelles une connaissance fine des collections, et la recherche de contenus, d'autrices et d'auteurs qui permettent une offre plurielle de sentiments, une diversité esthétique et des récits qui permettent l'émancipation et le développement de l'esprit critique. De façon non exhaustive, les maisons d'édition Le sourire qui mord ou Thierry Magnier et l'autrice Agnès Rosenstiehl ont marqué leur temps. Les autrices Jessica Love, Camille Victorine, Anna Wanda Gogusey ou, parmi tant d'autres, l'éditeur La ville brûle en sont une remarquable continuité.



En jeunesse, les animations (séances de lecture, accueils de classe, etc.) sont partie prenante du métier. Elles sont aussi une vitrine politique que bien des élus utilisent en demandant aux équipes d'en faire toujours plus, sans plus de moyens.

Le rapport ministériel intitulé « À la recherche du temps perdu » préconisait dès 2024 - et toutes les mesures depuis le confirment - des recommandations paradoxales de réduction de l'exposition des enfants, adolescentes et adolescents aux écrans et de renforcement de la *littératie* numérique. Or, les médiathèques sont citées pour leur rôle d'accompagnement, comme force de propositions autres que les écrans et en tant que lieux de lien social.

De plus, la demande croissante de polyvalence conduit à des propositions qui restent plus de l'ordre de l'affichage voulues par les tutelles (mise à disposition de jeux, d'ateliers créatifs, etc.)

Toutes ces injonctions nécessitent souvent d'improviser dans des domaines que les professionnelles ne maîtrisent pas. Face à la multiplication des activités proposées et réalisées en médiathèque, avec ou sans médiation de notre part, nous faisons parfois face à un manque de compétences et de moyens.

Afin que tous les publics, y compris les enfants de tous âges, puissent être accueillis dans les meilleures conditions, il est impératif d'attribuer des moyens humains et du temps de formation aux médiathèques.

Sources

OpenEdition : urlr.me/YPgt4r
Vie Publique : urlr.me/HWzQmJ

Revendications

› Renforcer les équipes pour prendre en considération les accueils de groupe et les animations comme du temps de service public. Bien trop souvent, les collègues jeunesse ont moins de temps de travail interne (veille documentaire, acquisitions, préparation d'animations, traitement des collections, etc.) que les collègues en secteur adulte, ce qui crée des disparités de moyens entre professionnelles.

› Accompagner la hausse d'activité et la polyvalence des missions imposées de moyens humains correspondants en nombre de professionnelles et en temps de formation.

› Équiper les bibliothèques de mobilier adapté à la fois aux agentes et au public.

VOIR BIBLIOTHÉCAIRE CARRIÈRE CENSURE COLLECTIONS CULTURE GENRE LIEU BIBLIOTHÈQUE LUDOTHÈQUES MÉTIER DE BIBLIOTHÉCAIRE PARTENARIATS POLDOC



L comme...

LOCAUX

Par ces temps de réchauffement ou dérèglement climatique, les bibliothèques plus ou moins anciennes sont les victimes désignées de leurs conséquences. Les collections anciennes et contemporaines en pâtissent aussi.

Les bibliothèques installées dans des bâtiments historiques sont souvent des bombes thermiques. Leur mise à niveau (isolation, climatisation, réaménagement des espaces) nécessite de tels budgets que bien des collectivités ne leurs consacrent pas les moyens ad hoc. L'argument écologique des économies d'énergie a bon dos. La mode des bibliothèques vitrées toute hauteur, -plus ou moins bien climatisées- a un impact immédiat sur les conditions de travail des agentes et l'accueil du public. Si la luminosité des espaces peut être agréable, en cas de grosse chaleur, ces baies vitrées transforment la bibliothèque en véritable four.

Les services itinérants - bibliobus et consort - sont aussi de véritables étuves : espace exigu, toiture en métal, stationnements sur le goudron. Avec ou sans climatisation, ces bibliothèques mobiles ne permettent pas de proposer des conditions d'accueil et de travail décentes sous fortes chaleurs. S'y ajoute un risque accru d'accidents de la route pour les conductrices ayant passé plusieurs heures à travailler dans ces conditions.



Les recommandations gouvernementales sur le travail par forte chaleur ne sont pas ou peu applicables, en raison des contraintes :

- de sécurité : laissons donc les fenêtres ouvertes toute la nuit pour renouveler l'air intérieur !
- d'horaires : si on peut aménager les horaires d'ouverture, en prévenant bien en amont, cela se heurte aux contraintes des publics et des agentes !
- d'organisation du travail : tout le monde ne peut pas télétravailler et d'ailleurs le souhaite-on ?

Sources

› **INRS :** urlr.me/XdN8xG
› **Éditions Tissot :** urlr.me/6eSQzH

Revendications

› Adapter les bâtiments au changement climatique : isolation thermique, rafraîchissement.

› Définir des seuils de températures au-delà desquelles le bâtiment ferme : 19°C minimum, 27°C maximum comme en Espagne.

› Définir des mesures préventives pour la sécurité des agentes : adaption des horaires en cas de fortes chaleurs du 1er mai au 1er octobre, horaires d'été anticipés et pérennes du 1er juillet au 31 août. Organisation du travail en adéquation avec ces conditions délétères ; droit de retrait en cas d'absence de mesures préventives trois jours consécutifs.

› Lorsque les conditions de travail des agentes sont respectées et sans attendre le déclenchement du "plan canicule", intégrer une modification des horaires de travail et d'ouverture des établissements pour y accueillir les publics fragiles.

VOIR BIBLIOBUS CONDITIONS D'OUVERTURE ÉCOLOGIE LIEU BIBLIOTHÈQUE GENRE NAVETTE SOUFFRANCE AU TRAVAIL TÉLÉTRAVAIL

N comme...
NUMÉRIQUE

Il ne faut pas confondre les temporaires "conseillères numériques" au titre du dispositif national avec les "animatrices / accompagnatrices numériques" et les agentes aidant le public comme elles peuvent.

Face à la fin programmée du dispositif, nous alertons sur les conséquences de la disparition des conseillères numériques. Les fonctions déployées sont difficiles à reporter sur des agentes dont la formation initiale n'est pas orientée vers ce type de demandes spécifiques.

Toutes ces baisses budgétaires nuisent aux actions pérennes pourtant essentielles dans un monde de plus en plus numérisé, en termes d'accès aux droits et à l'information.

Selon le gouvernement, 17% de la population est actuellement en situation d'illectronisme.

Au quotidien, l'accompagnement numérique en bibliothèque est un archipel de demandes et de pratiques : démarches individuelles (téléphonie, CV, impressions, messagerie, achats en ligne, etc.), problèmes matériels ou de fonctionnement, formations, aide aux démarches administratives accessibles exclusivement en ligne...

Cela demande aux animatrices du numérique une très grande adaptabilité face aux sollicitations.

D'autant que face à la réduction des postes dédiés et au manque de formation adaptée, les collègues spécialisées en numérique sont souvent sursollicitées.

En outre, les situations de précarité des personnes en demande d'accompagnement pèsent psychologiquement sur les équipes.

Être dépositaire des souffrances des personnes sans toujours pouvoir y répondre est une difficulté rarement considérée par la hiérarchie. Cela demande pourtant des compétences multiples et complexes : psychiques, relationnelles, techniques, pédagogiques, administratives.

Un public en détresse induit un comportement potentiellement violent, anxiogène pour l'agente. Il est difficile de partager cette réalité entre collègues, le soutien nécessaire est loin d'être automatique et cela peut conduire à un isolement dévastateur.

On constate que des agentes, volontaires pour se spécialiser dans la fonction d'accompagnement au numérique, s'y épuisent. Lorsqu'elles souhaitent revenir vers des missions plus bibliothéconomiques, il leur est très difficile de réintégrer un poste plus "traditionnel".



> **Témoignage d'un accompagnant numérique**
>
> "À Paris, on observe un écart entre les besoins réels de la population, soumise à une intensification des démarches numériques en ligne, et une faible demande d'aide auprès des bibliothécaires : cela peut traduire la faiblesse de nos outils techniques et le fait de ne pas être habilité à assurer certains actes (démarches auprès de l'Ofpra ou achats en ligne). Par contre la demande se maintient quand l'aide est assurée par des associations spécialisées (Emmaüs connect, Cyberecrivainpublic, etc.) Or on a un petit problème : la ville ayant drastiquement diminué les subventions de ces partenaires, certaines prestations ont dû être interrompues en 2025. Par conséquent, soit cette activité est reportée sur nos équipes, dans la mesure où les effectifs le permettent, soit le public doit se tourner vers un secteur associatif militant qui repose sur le bénévolat."

FOCUS

Témoignage d'un collègue conseiller numérique (ville de 150 000 habitantes)

"Globalement concernant mon travail, les difficultés que je peux rencontrer se présentent sous trois aspects différents : le niveau en numérique, la médiation et l'autonomie.



• Certains ateliers sont simples à préparer et avec un bon cadre sont relativement simples à animer, ce qui peut poser problème ce sont les questions de certains usagers qui peuvent être trop pointues et ainsi amener à des sujets que je maitrise beaucoup moins. Sur des ateliers basiques comme scanner ses documents ça va, mais les ateliers plus complexes sur des logiciels spécifiques sont très prenants en préparation et concentration lors de l'atelier.

• En ce qui concerne la médiation, je dirais que c'est quelque chose qui arrive tout le temps, que ce soit en rendez-vous individuels où je peux faire face à des personnes tristes, en colère, pas agréables, comme tout travail d'accueil et médiation ; à la seule différence qu'ici les gens se livrent beaucoup et certains rendez-vous peuvent être plus durs à vivre que d'autres.

• Enfin sur l'autonomie cela dépend des postes de chaque conseiller mais ayant à me déplacer dans plusieurs structures et à gérer l'emploi du temps et la programmation moi-même cela peut vite devenir difficile à suivre dans certains moments, et demande de l'adaptabilité sur pas mal d'aspects.

• C'est un métier précaire malgré le besoin évident des usagères et usagers. Avec la fin du financement en fin 2026 il y a énormément de ces postes qui ne survivront pas, et je dois donc déjà me préparer à changer d'emploi d'ici 2027. Cela dépend encore une fois des structures mais cela va forcément diminuer."



Témoignage d'un responsable numérique (ville de 530 000 habitantes)

"Pour moi, le numérique en bibliothèque est un service public à bout de souffle face à l'exclusion sociale. La dématérialisation généralisée des démarches administratives et la fermeture des guichets physiques ont transformé nos bibliothèques en "derniers remparts" de l'accès aux droits. Les bibliothèques absorbent désormais les échecs des autres services publics, devenant le guichet de la dernière chance pour des citoyennes et citoyens désemparés.

1) Des missions d'utilité publique vitales mais ignorées

Nous, animateurs numériques, ne sommes pas de simples "dépanneurs" informatiques. Nos missions sont essentielles pour la cohésion de la cité :

- Inclusion et urgence sociale : accompagnement des primo-arrivants allophones, aide aux seniors isolés et services adaptés aux personnes en situation de handicap.
- Éducation et citoyenneté : formation à la réussite éducative, sensibilisation aux enjeux de l'intelligence artificielle, promotion des logiciels libres et éducation critique aux médias.
- Lien social et écoute : face à un numérique souvent perçu comme anxiogène, nous offrons un appui psychologique et une écoute qui dépassent largement la technique ou le simple accompagnement administratif.

2) Une intensification des demandes et un manque d'autonomie

Nous faisons face à une précarité administrative alarmante : dossiers CAF, titres de séjour, rédaction de CV ou simples impressions de documents vitaux. En outre l'activité de reprographie est extrêmement chronophage.

3) Souffrance au travail et manque de moyens

Derrière la façade de la "modernisation", notre réalité d'agents numériques est celle d'une grande détresse professionnelle :

- Charge mentale écrasante : nous sommes les dépositaires de la misère sociale. Recevoir des publics en détresse, parfois agressifs ou en colère, génère un stress intense et une augmentation des risques psychosociaux et des arrêts maladie.
- Isolement et sursollicitation : nous nous retrouvons isolés face à une foule en attente.
- Déficit de formation : le manque de temps interne nous empêche de nous former aux outils de demain ou de coordonner nos actions avec les partenaires sociaux.

Le numérique ne doit plus être un facteur d'exclusion, et les agentes qui le font vivre ne doivent plus être les sacrifiées d'une administration dématérialisée et déshumanisée."

Sources

INRS : urlr.me/XdN8xG
Éditions Tissot : urlr.me/6eSQzH
Infini : bit.ly/4xPhMJs

FOCUS

Revendications

› Créer un cadre d'emploi de "médiatrice numérique" proposant un déroulement de carrière dans les trois catégories d'emploi.

› Renforcer dans le cadre d'emploi des bibliothécaires la dimension "numérique".

› Soutenir la dimension numérique dans la formation initiale : connaissance et maîtrise des outils (bureautique, veille documentaire, recherche info, etc.)

› Pouvoir se former tout au long de la carrière aux évolutions technologiques et aux nouveaux usages du numérique.

› Définir et partager collectivement le périmètre de l'accompagnement numérique.

› Pouvoir partager et débriefer au sein des équipes sur les situations problématiques rencontrées avec le public.

› Gratuité des impressions.

› Équiper tous les établissements d'un kit de connectique numérique pour le prêt (câbles, batteries, clés USB, etc.)

› Élaborer une charte dans tous les établissements.

› Mieux financer les associations pouvant assurer de l'aide numérique en bibliothèque.

› Mettre en place des alternatives au numérique pour les démarches des publics.

VOIR CARRIÈRE · LICENCES LIBRES · LOI SUR LES BIBLIOTHÈQUES · NUMÉRIQUE · PARTENARIATS · POUR TOUS LES PUBLICS · PUBLICS · RÉMUNÉRATION · RÔLE SOCIAL DES BIBLIOTHÈQUES / 3ÈME LIEU · SOUFFRANCE AU TRAVAIL



P comme...

PATRIMOINE

NE PAS CONFONDRE FONDS PATRIMONIAUX (DITS "ANCIENS") ET COLLECTIONS SPÉCIALISÉES, DE RÉFÉRENCE OU REMARQUABLES

Les fonds patrimoniaux sont souvent liés à l'histoire des bibliothèques, hérités de la Révolution et des saisines. Ils sont constitués de documents divers allant du livre à l'estampe en passant par des sculptures, globes, cartes, incunables, etc.

Les collections spécialisées sont héritières de politiques volontaristes, traditions locales, dons et / ou acquisition d'archives d'autrices et d'auteurs. Ces fonds sont souvent hérités d'événements locaux (festivals, salons, etc.), de dépôts et dons de collectionneurs originels poursuivis par les bibliothécaires par des achats réguliers, dépôts de collections déconcentrées de la BnF.

Ces fonds nécessitent par convention, par obligation contractuelle une conservation spécifique, encadrée et contrôlée, dans des magasins à la fois dédiés et protégés. La température et l'hygrométrie y sont constantes. Certaines bibliothécaires sont spécialisées dans la réparation, la reliure, même si le recours à des entreprises externes est de plus en plus fréquent.

Ils ne brillent pas toujours par leur taux de rotation, aux côtés de la BD ou du roman du terroir. C'est l'une des raisons pour lesquelles ils sont souvent menacés d'être désherbés, réduits, faute d'être suffisamment "rentables". Or, on sait par de nombreux exemples historiques que la disparition d'archives patrimoniales coupe un peuple de sa mémoire, de son histoire, favorisant l'implantation et le développement de thèses révisionnistes ou négationnistes.



Si l'on manque de place pour ces collections, qu'on leur en fasse ! Si l'on manque de budget, qu'on leur en donne !

Les associations locales et le public des médiathèques sont souvent un soutien aux fonds spécialisés, il suffit de les interroger pour constater combien ces collections sont précieuses et participent au rayonnement de la bibliothèque bien au-delà de son périmètre de chalandise.

D'autant que pour les faire vivre, la médiation - y compris via les portails de manière indirecte -, les expositions et le prêt inter-bibliothèques peuvent aider à les faire connaître et à les défendre.

Revendications

› Pérenniser et valoriser ces fonds.

› Allouer des moyens humains et budgétaires à leur fonctionnement.

VOIR ACQUISITIONS BIBLIOTHÈQUES SPÉCIALISÉES COLLECTIONS CULTURE MISE EN VALEUR DES COLLECTIIONS PARTENARIATS POLDOC PUBLICS PROJET D'ÉTABLISSEMENT

PÉRIODIQUES / PRESSE

Les usagères et usagers des ressources presse en bibliothèque sont très diversifiés : de la personne âgée venant quotidiennement à l'ouverture des portes pour lire la Presse Quotidienne Régionale (PQR) à l'amatrice de presse spécialisée en jardinage ou automobile, en passant par l'adolescent utilisant l'abonnement à un kiosque numérique lorsque l'offre existe. Cette offre diverse a toute sa place et doit être repensée régulièrement par les équipes en fonction de ces usages… et des réductions budgétaires continuelles. La presse papier connaît une évolution (diminution de lecteurs, passage au numérique, concentration de l'actionnariat trustée par quelques groupes de presse hégémoniques et réactionnaires). Chaque année des titres disparaissent, sont rachetés ou fusionnés.

Enfin, l'offre de presse indépendante est peu accessible en bibliothèque, sauf en cas de volontarisme de la tutelle ou des directions. L'invisibilisation de cette presse est renforcée par le recours aux bouquets numériques des principaux groupes médiatiques détenus par les milliardaires Bolloré, Niel, Saadé ou Křetínský, dont les médias sont au service de leurs visées idéologiques. Ces dernières prennent de l'ampleur dans de nombreux titres de presse généraliste.

L'une des missions principales des bibliothèques est d'accueillir toutes les usagères et usagers sans discrimination. Or, certains titres de presse au mieux conservateurs, au pire réactionnaires, publient régulièrement



des Unes hostiles à certaines catégories de la population à l'exemple de Valeurs Actuelles qui a été pénalement condamné pour ses Unes sur les Roms, les personnes trans et musulmanes ou pour incitation à la haine raciale. Cela va à l'encontre d'un accueil non-discriminatoire qui est l'un des fondements mêmes du rôle des bibliothèques, rappelé dans la Loi Robert.

Sources

- **Basta :** urlr.me/GCuRev
- **Enssib :** urlr.me/Wgk4Bh
- **La presse libre :** urlr.me/YPBYYd
- **Le Monde diplomatique :** urlr.me/kjBrBp
- **Fonds pour une presse libre :** urlr.me/XVJcz2

Revendications

› Soutenir la presse indépendante et libre en la proposant via des bouquets, des abonnements en ligne et papier pour tous les publics.

› Rappeler aux tutelles que le pluralisme ne peut justifier la mise à disposition de titres dont les propos sont condamnés par la justice.

› Réintroduire les opérations de dépouillement de la presse spécialisée afin de compléter l'offre documentaire en cas de baisse des budgets d'acquisition papier.

VOIR COLLECTIONS CULTURE LOI SUR LES BIBLIOTHÈQUES POLDOC

ENTRISME DE L'EXTRÊME-DROITE DANS LES BIBLIOTHÈQUES

LES BIBLIOTHÈQUES TERRITORIALES EN FRANCE

PREMIER ÉQUIPEMENT CULTUREL DE PROXIMITÉ

15 500
établissements
de Lecture Publique

94 MILLIONS
d'entrées
sur 9000 bibliothèques territoriales

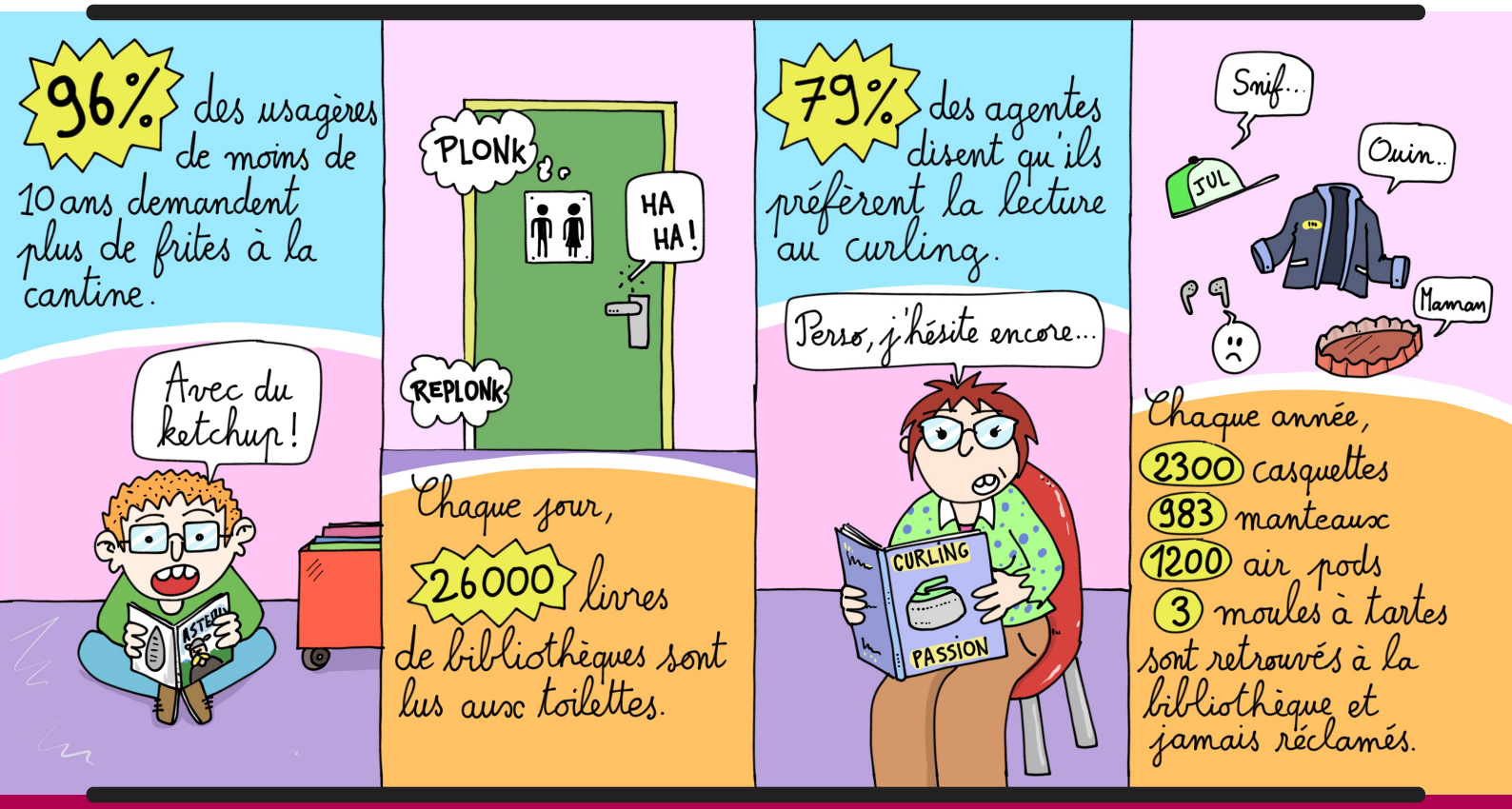
96 000
bibliothécaires
(fonctionnaires, contractuelles et bénévoles)

97%
des français habitent à
moins de **10 minutes**
en voiture d'une bibliothèque

38
documents empruntés
annuellement et en moyenne
par les usagers

152 MILLIONS
de documents
dont **30 millions** de documents
patrimoniaux dans les bibliothèques
territoriales

Source : *Atlas des bibliothèques territoriales françaises 2024*



RETROUVEZ LA BIBLIOGRAPHIE ET LES SOURCES : ARTICLES, ÉMISSIONS RADIO, VIDÉOS DOCUMENTAIRES, PODCASTS. POUR Y ACCÉDER ET APPROFONDIR CES RÉFLEXIONS SUR NOS MÉTIERS, FLASHEZ CE QR CODE.

Fascicule rédigé par la Commission "Bibliothèque" réunissant des camarades de SUD CT : 26, 29, 34, 35, 42, 44, 69 et des bibliothèques de Paris.
Illustrations originales de Rémi Vidal : https://www.instagram.com/remi.vidal/

CONSULTEZ LES BROCHURES DE RÉFÉRENCE



urlr.me/BtGFkW



urlr.me/hguHZq

NOUS CONTACTER

Fédération Sud CT
31 rue de la Grange aux Belles
75010 PARIS

Tél : 01 58 39 32 09
Mail : contact@sud-ct.org

LES SITES

Vous cherchez des infos sur vos droits, les luttes, visitez les sites !

www.sud-ct.fr
www.solidaires.org

Solidaires Sud Collectivités territoriales